

NEOEN



Projet agrivoltaïque au Controis-en-Sologne et Fresnes

Comité de projet

04/04/2025

Rappel du cadre réglementaire

Loi d'accélération des énergies renouvelables (10 mars 2023)



En dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes d'implantation, la loi prévoit la constitution d'un comité de projet.



Dans le cadre d'un projet solaire, il est composé :

- Du porteur de projet,
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet,
- D'un représentant de chaque EPCI dont les communes d'implantation sont membres,
- D'un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet.

Rappel du cadre réglementaire

Loi d'accélération des énergies renouvelables (10 mars 2023)



Il doit être réuni avant le dépôt de la 1^{ère} demande d'autorisation du projet.

Objectif : débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci.



Son ordre du jour doit comprendre les points suivants :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte,
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables,
- Les options de raccordement envisagées,
- Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet.

1. Présentation de Neoen
2. L'agrivoltaïsme chez Neoen
3. Présentation du site
4. Le projet agrivoltaïque du Controis-sur-Sologne et de Fresnes
5. Prochaines étapes



An aerial photograph of a large-scale solar farm. The solar panels are arranged in long, parallel rows, tilted at an angle. The ground between the rows is covered in green grass, and several sheep are seen grazing in the spaces between the solar arrays. The overall scene illustrates a dual-use agricultural and energy production system.

1. Présentation de Neoen

Neoen, leader français du renouvelable

NEOEN



8,4 GW
Capacité en opération ou
en construction à juin 2024



524,4 M€
Chiffre d'affaires 2023



15 pays
Leader multi-local



489
Collaborateurs dont
environ 200 en
France



≥ 10 GW
Capacité cible en 2025



50%



30%



20%

3 secteurs d'activité, une présence sur toute la durée de vie de nos projets



Développement



Financement



Maîtrise
d'ouvrage



Exploitation



Démantèlement

**Acteur intégré depuis 2008, présent sur toutes les étapes du cycle de vie,
nous développons nos propres projets et conservons nos actifs sur le très long-terme**

Neoen en région Centre-Val de Loire



Solaire

5 parcs en opération ou construction
24 projets en développement avancé



Eolien

4 parcs en opération ou construction
6 projets en développement avancé

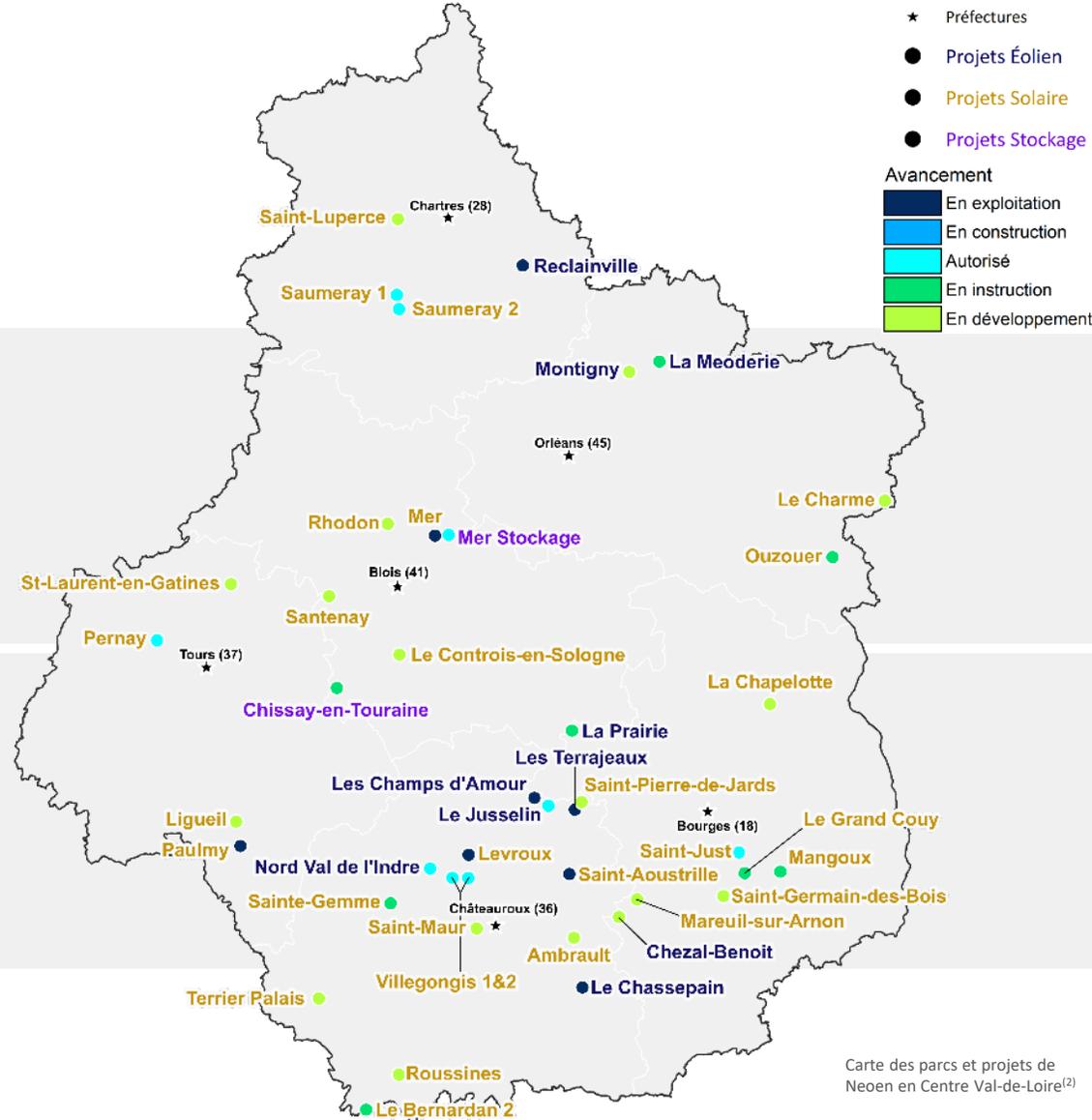


Stockage

2 projets en développement : 11MW/11MWh

Au total (1):

En opération ou construction : 8 parcs - 93 MW
En développement avancé : 9 projets - 165 MW



Des parcs et projets qui participent à l'objectif du SRADDET Centre-Val-de-Loire d'atteindre 100% de la consommation d'énergie couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050

(1) Au 30 octobre 2024
(2) OpenStreetMap-Licence ouverte

Témoignages d'élus



Michèle Ecuillon
Maire de Chapelle-Vallon
(Aube)



« Notre commune est fière d'être pionnière dans le développement de l'énergie éolienne. **Grâce à des équipes engagées et à l'écoute, le parc éolien, en service depuis 2011**, est très bien accepté par les riverains. Il a par ailleurs généré des retombées fiscales significatives, qui ont permis de financer la réfection des bâtiments communaux et de l'église. »



Jean-Pierre
Agriculteur à Saint-Chartier
(Indre)



« Également en conversion vers la culture biologique de luzerne à destination du bétail, j'ai immédiatement adhéré à ce projet de production d'énergie verte, qui a été très bien mené et expliqué localement. **L'énergie éolienne est d'ailleurs complémentaire à nos activités agricoles de culture ou d'élevage.** Neoen, en écoutant nos contraintes d'exploitation et en apportant des solutions concrètes rapidement, a toujours tenu ses engagements pendant la construction et l'exploitation du parc. »



Michel Laussu,
Maire d'Azur
(Landes)



« Je suis très heureux d'accueillir ce projet novateur sur notre territoire. Les batteries et le parc photovoltaïque sont installés sur des terrains appartenant à la commune, qui participe ainsi à la transition énergétique. Un grand merci aux équipes de Neoen qui ont fait preuve du plus grand professionnalisme et dynamisme pour mener à bien ce projet **en étroite collaboration avec notre équipe municipale.** »



Gaël Dupret,
Maire de Sernhac
(Gard)



« La transition écologique est au cœur des préoccupations majeurs de la commune de Sernhac. Ainsi, le parc photovoltaïque que nous accueillons y participe complètement. Nous **remercions les équipes de Neoen qui ont fait preuve du plus grand professionnalisme** en menant à bien ce magnifique projet de 7 hectares. »

A photograph showing a large, woolly sheep with a black face and legs standing in a green field. In the foreground, two smaller lambs are lying down; one is brown and the other is light brown with a white patch on its face. In the background, there are rows of solar panels on a hillside under a blue sky with some clouds. A blue container is visible on the right side of the field.

2. L'agrivoltaïsme chez Neoen

L'agrivoltaïsme chez Neoen

« Une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole »

Définition d'une installation agrivoltaïque (code de l'énergie)

Amélioration du potentiel et impact agronomique



Amélioration du rendement des cultures en période estivale réduisant l'évaporation
Torreilles (64)

Adaptation au changement climatique



Protection des cultures face aux périodes de sécheresse (moins de perte en eau)
Saint-Avit (40)

Protection contre les aléas



Abri pour le cheptel face aux intempéries & fortes chaleurs
Sernhac (30)

Amélioration du bien-être animal



Suivi du bien-être animal par des instituts spécialisés (IDELE)
Bioule (31)

Définition agrivoltaïque de Neoen : 1 espace, 2 productions

Les partenaires de la filière ovine nous accompagnent

Depuis 2017, Neoen collabore avec la FNO et l'IDELE.



Des documents de référence sur lesquels s'appuie Neoen

- Développement d'un cahier des charges FNO-Neoen pour le développement de projets agrivoltaïques ovins vertueux
- Élaboration du guide de bonnes pratiques de l'agrivoltaïsme appliqué à l'élevage de ruminants – IDELE

Une démarche encadrée par des professionnels de l'élevage

- Réunions mensuelles avec la FNO pour suivre l'état d'avancement de nos projets et l'actualité de la filière
- Participation aux démarches ministérielles sur la définition de l'agrivoltaïsme
- Concertation avec nos interlocuteurs FNO sur le territoire

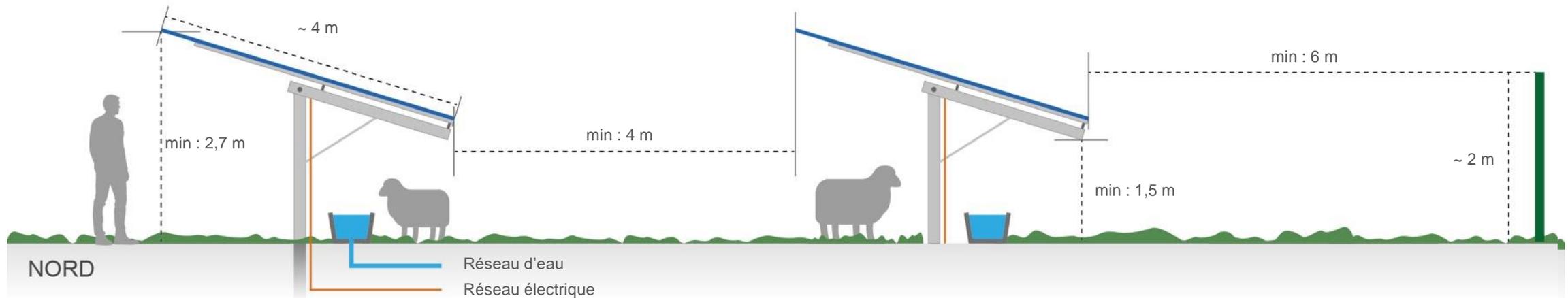
Le parc agrivoltaïque de Bioule : premier projet agrivoltaïque ovin

- Installation d'un jeune agriculteur, financement d'une bergerie, ensemencement des terrains
- En collaboration avec la FNO, l'IDELE et la CDA 82



Conception d'un projet agrivoltaïque appliqué à la filière ovine

Le dimensionnement des centrales agrivoltaïques respecte les règles de conception définies par la FNO et l'IDELE.



	Projet classique	Agrivoltaïque	Effets
Densité de panneaux	1 ha pour 1,2 MW produit	1 ha pour 1 MW produit	Perte de production solaire de 20 % au profit de la production agricole
Hauteur bas de table	60 à 80 cm	Min : 1,50 m	Laisser les animaux passer sans se blesser (bien-être animal)
Espace inter-rang	~ 3 m	Min : 4-5 m	Optimiser la ressource fourragère, rendre possible la mécanisation
Distance à la clôture	~ 5 m	~ 8-10 m	Laisser la possibilité aux engins agricoles de se retourner

Le contrat agrivoltaïque Neoen : une solution gagnant-gagnant



▶ **Une aide à l'installation**
Rémunération de l'éleveur

▶ **Une participation à l'achat de matériel**
(clôtures, abreuvoirs etc.)

▶ **Une proposition de formation** à la gestion de troupeau sur une centrale



Des projets qui valorisent des terrains à faible valeur ajoutée, permettant une diversification du revenu de l'exploitant



Contrat agrivoltaïque Neoen

Nos projets agrivoltaïques en France



60 %

des projets photovoltaïques en développement, construction et opération sont des projets agrivoltaïques



9 régions

Nouvelle-Aquitaine, PACA, Occitanie, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Normandie



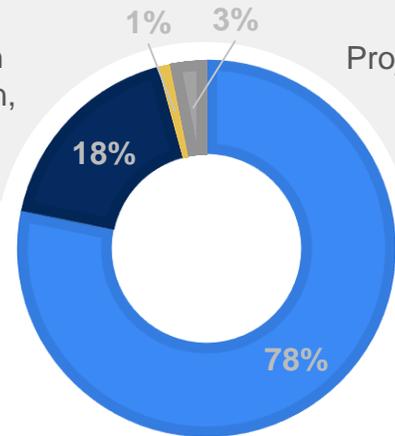
4,6 GWc

Projets agrivoltaïques en opération, en construction, ou en développement

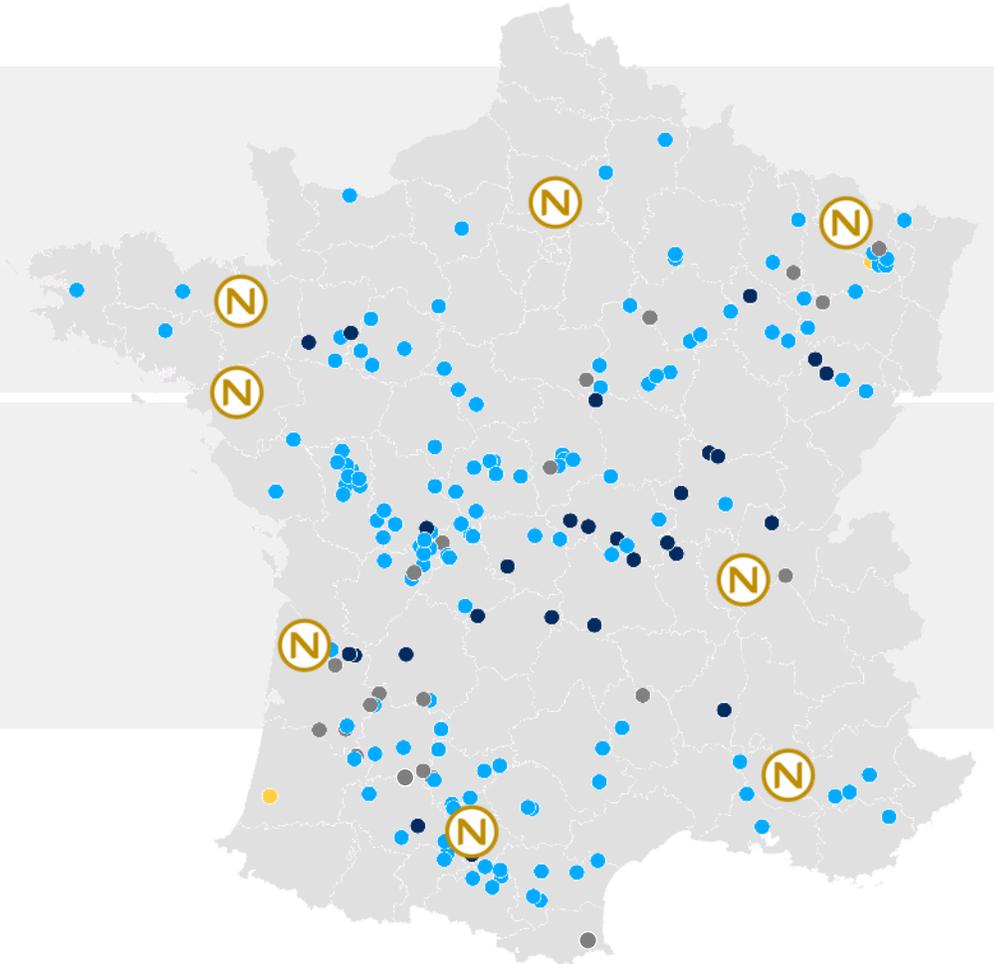


174 projets

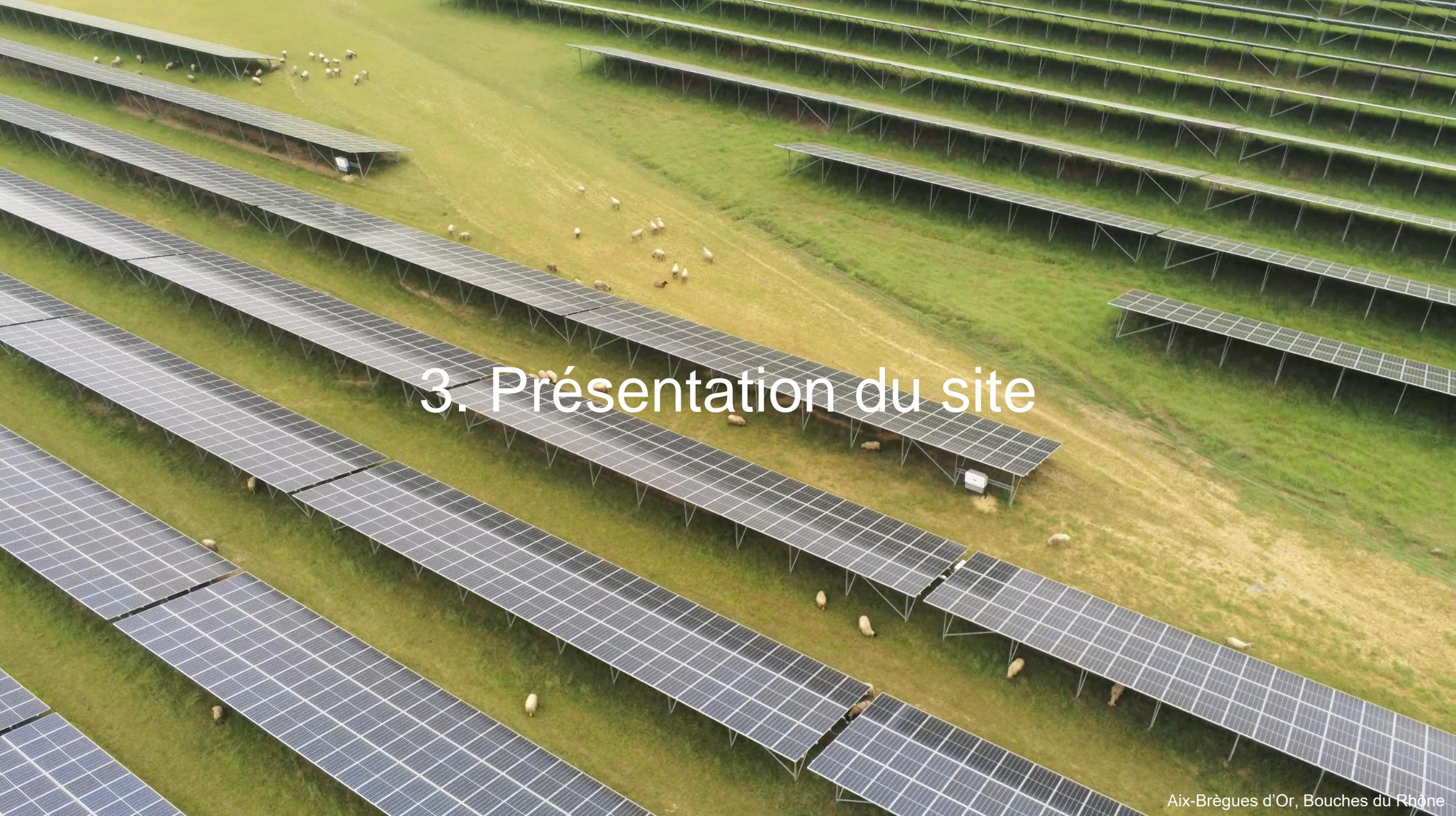
Projets agrivoltaïques en opération, en construction, ou en développement en 2024 ⁽¹⁾



■ Ovin ■ Bovin ■ Volaille ■ Autre



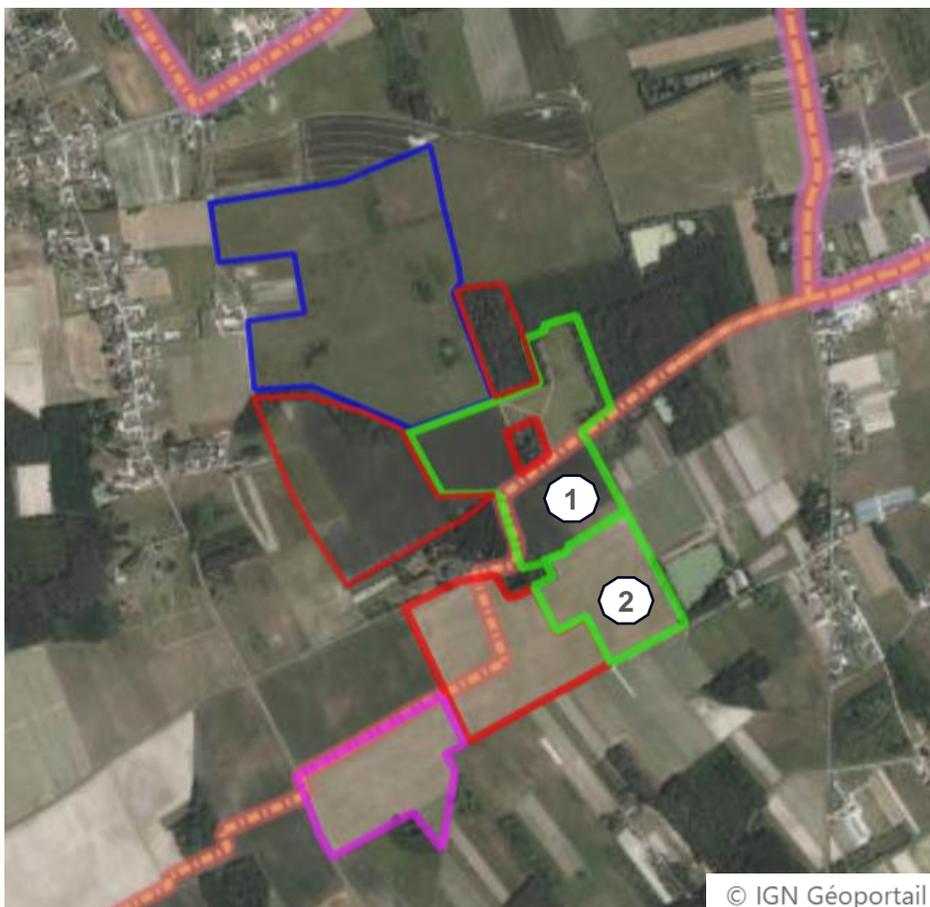
● Ovin ● Bovin ● Volaille ● Autre

An aerial photograph of a large-scale solar farm. The solar panels are arranged in long, parallel rows across a green field. In the center of the field, a group of sheep is grazing. The perspective is from a high angle, looking down at the rows of panels.

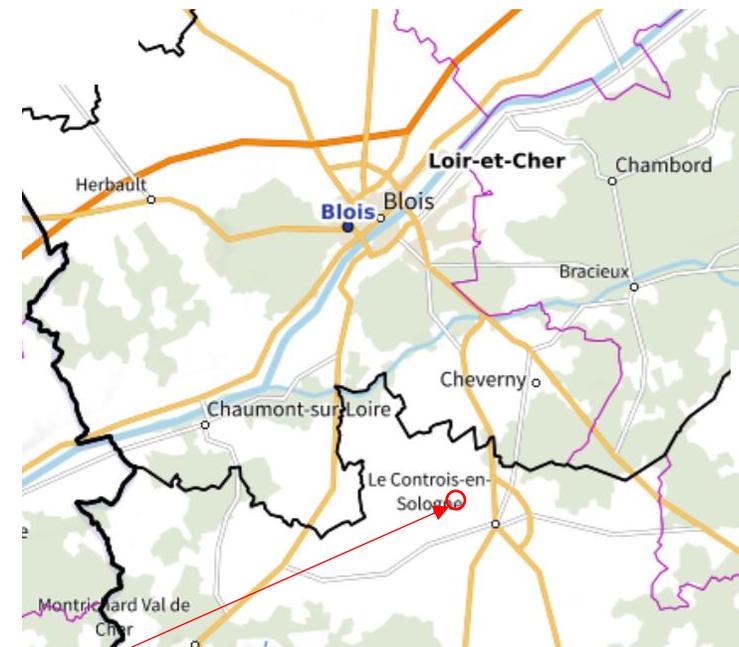
3. Présentation du site

Localisation du projet

- A 20km au Sud de Blois, le long de la RD45
- A cheval sur les communes du Controis-en-Sologne et de Fresnes
- Autour du lieu-dit « Le Petit Bois Martin»



© IGN Géoportail



Le Controis-en-Sologne

-----	Friche agricole	27ha
----- 1	Terres cultivées en céréales jusqu'à décembre 2023	14ha
----- 2	Terres pâturées (ovin)	6,7ha
-----	Terres pâturées (ovin)	8ha
-----	Terres exclues du projet (pour boisement ou pour enjeu paysager)	

Localisation cadastrale du projet



© IGN Géoportail

Légende	Propriétaire	Exploitant	Préfixe	Section	Numéro	Lieu-dit	Commune	Surface (m ²)
-----	Matthias HALLOUIN	Matthias HALLOUIN	0	F	326	LA GENDRONNIERE	Fresnes	16790
			0	F	357	LA GENDRONNIERE	Fresnes	4650
			0	F	328	LA GENDRONNIERE	Fresnes	4440
			0	F	358	LA GENDRONNIERE	Fresnes	810
			0	F	327	LA GENDRONNIERE	Fresnes	4250
			0	F	325	LA GENDRONNIERE	Fresnes	7100
			0	F	324	LA GENDRONNIERE	Fresnes	16190
			0	F	323	LA GENDRONNIERE	Fresnes	1640
			0	F	329	LA GENDRONNIERE	Fresnes	11430
			0	F	330	LA GENDRONNIERE	Fresnes	8270
			0	F	468	LA GENDRONNIERE	Fresnes	800
			0	F	467	BELLEZEAU	Fresnes	3180

Localisation cadastrale du projet



© IGN Géoportail

Légende	Propriétaire	Exploitant	Préfixe	Section	Numéro	Lieu-dit	Commune	Surface (m ²)
	Christophe GUERIN	Pas d'exploitant	0	B	74	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	2485
			0	B	75	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	7450
			0	B	78	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	770
			0	B	510	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	1162
			0	B	511	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	2259
			0	B	516	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	1285
			0	B	523	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	217597
			0	B	68	L'Etang de Favras	Le Controis-en-Sologne	10780
			0	B	69	L'Etang de Favras	Le Controis-en-Sologne	6580
			0	B	70	L'Etang de Favras	Le Controis-en-Sologne	5720
			0	B	71	L'Etang de Favras	Le Controis-en-Sologne	11840

Localisation cadastrale du projet



© IGN Géoportail

Légende	Propriétaire	Exploitant	Préfixe	Section	Numéro	Lieu-dit	Commune	Surface (m ²)
1 -----	Abel BOUTIN- DESVIGNES	Matthias HALLOUIN	0	F	339 pp	Bellezeau	Fresnes	5000
			0	F	490	Bellezeau	Fresnes	3870
			0	F	491	Bellezeau	Fresnes	12350
			0	F	492	Bellezeau	Fresnes	3390
			0	F	493	Bellezeau	Fresnes	9290
			0	F	494	Bellezeau	Fresnes	560
			0	F	495 pp	Bellezeau	Fresnes	30000
			0	B	80	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	2782
			0	B	81	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	14720
			0	B	342 pp	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	38000
2 -----	Anne-Marie MARQUE	Pas d'exploitant	0	C	120	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	7570
			0	C	121	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	1080
			0	C	123	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	11750
			0	C	119	Les Brosses	Le Controis-en-Sologne	6000
			0	F	341	Bellezeau	Fresnes	12540
			0	F	345	Bellezeau	Fresnes	35790

Urbanisme

- **Le Controis-en-Sologne : anciennement PLUi du Val-de-Cher-Controis**

Zone A du PLUi : Sont autorisés les « Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés ». Le règlement d'urbanisme permet un projet agrivoltaïque.

Toutefois, le 4 juillet 2024, le Tribunal Administratif d'Orléans a annulé la délibération du conseil communautaire du Val de Cher Controis. Vérification de l'urbanisme actuel en cours.

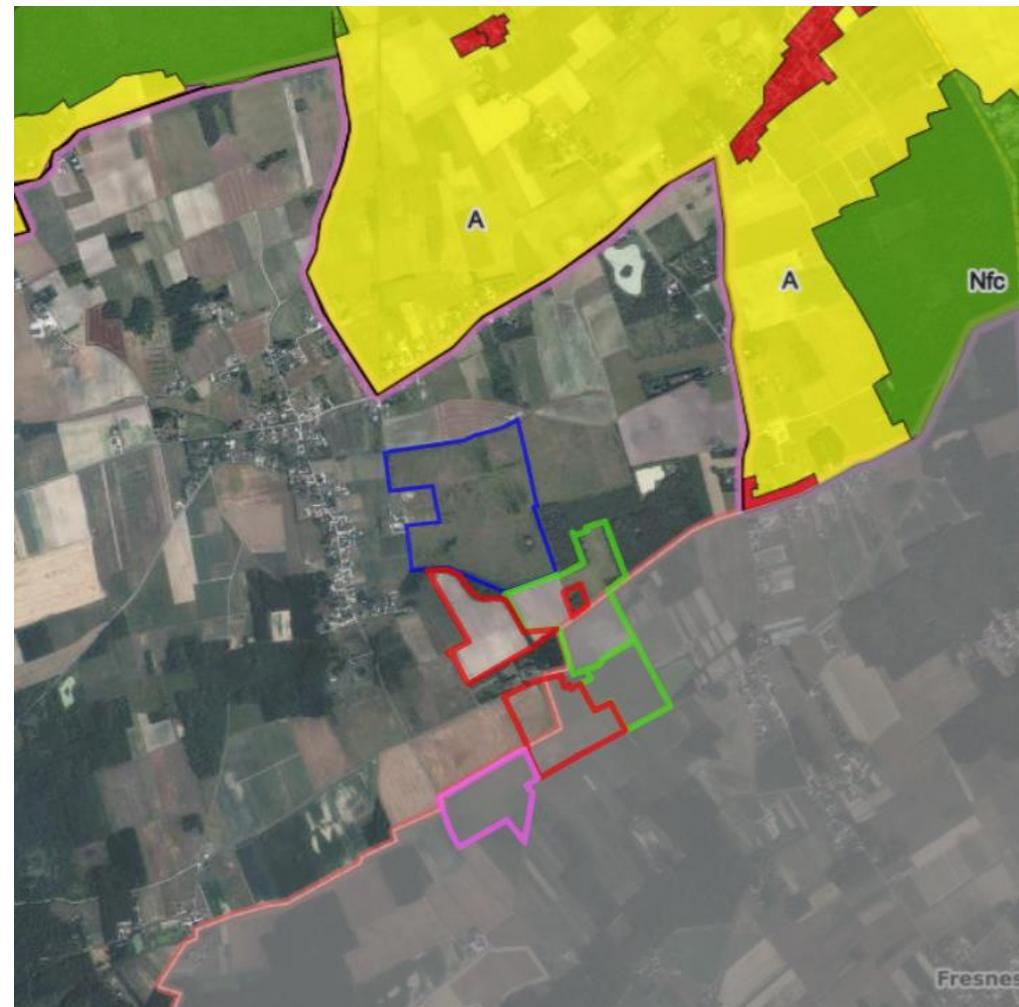
- **Fresnes : RNU**

Afin que le projet puisse être compatible avec le RNU, il faudra justifier de la non atteinte des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers devant la CDPENAF.

- **Consommation d'espaces naturels et agricoles** : accompagnement par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher qui proposera une compensation collective agricole

- **Surfaces artificialisées** : implantation finale en cours de réalisation, surfaces suivantes à préciser :

- m² de pistes intérieures lourdes
- m² de citerne
- m² de locaux techniques, incluant le poste de livraison, les postes de transformation et le local de stockage



© IGN Géoportail

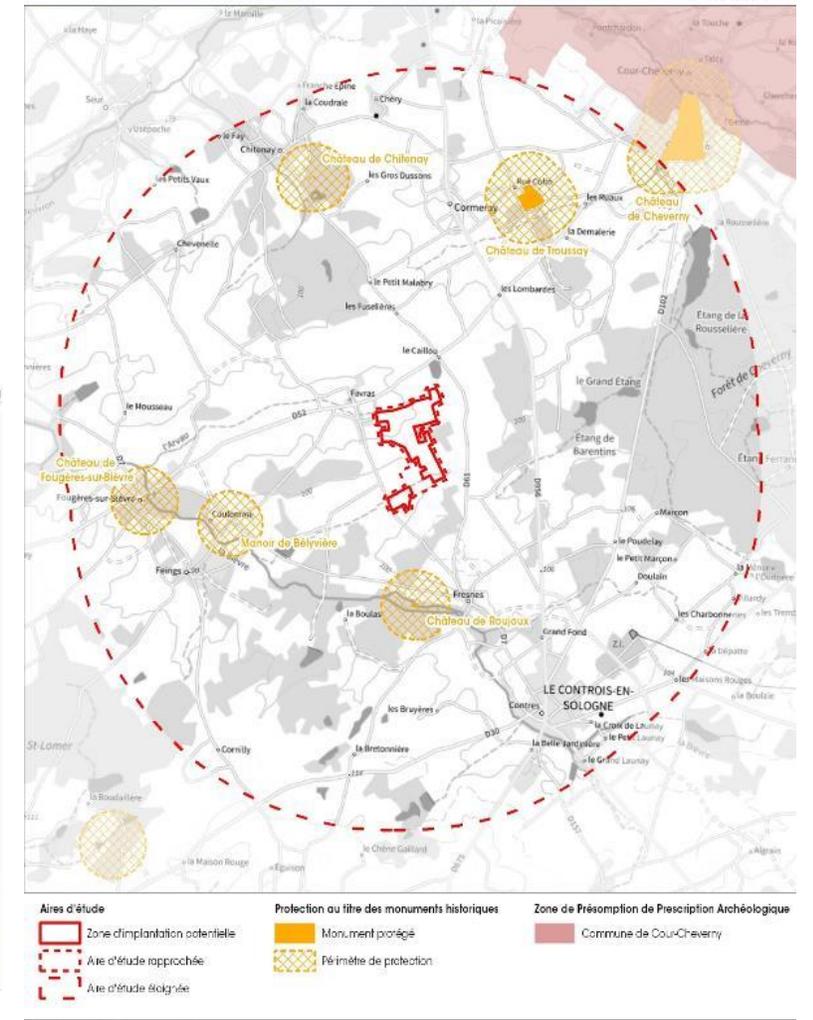
Enjeux paysagers

- Etude paysagère faite par le bureau d'études Théma-Environnement (relevés réalisés sur l'année 2024)
- Aucun périmètre de protection, aucun site classé, inscrit, ou UNESCO
- Topographie plane
- Visibilité et co-visibilité limitées
- Boisements sur la plupart des pourtours
- Haies paysagères prévues

PERCEPTIONS PAYSAGERES AU SEIN DE LA ZIP



PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGER



N 0 0,5 1 2 km

Fond cartographique : IGN - Plan IGN / Source : Alice du Patrimoine
Date d'édition : 16/06/2024

Enjeux environnementaux

SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Les enjeux sont globalement évités grâce aux mesures suivantes :

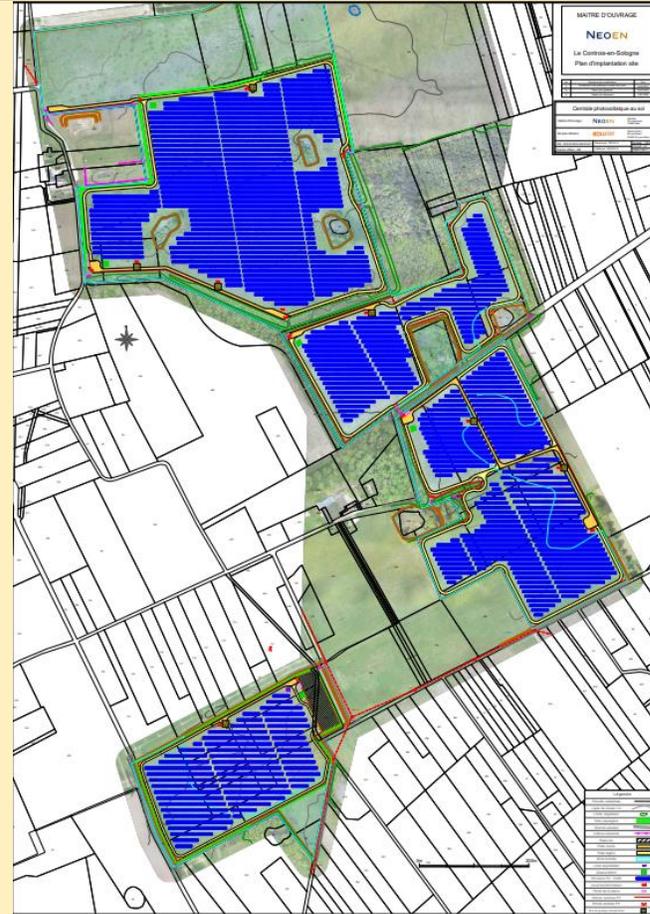
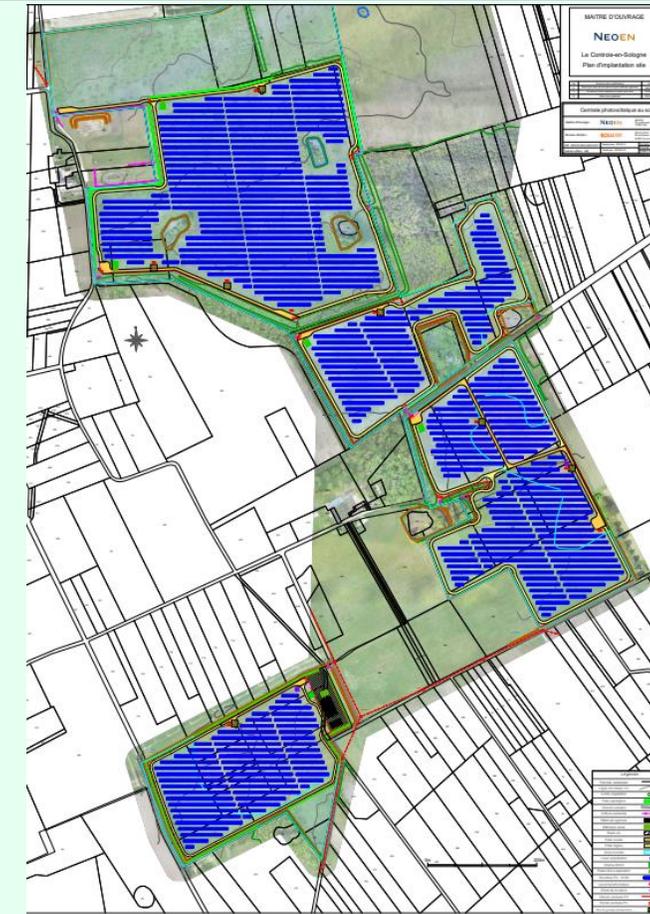
- Evitement des zones boisées et des mares
- Recul par rapport aux zones boisées
- Implantation des pistes lourdes, locaux techniques, et bâtiments agricoles, en-dehors des zones humides (compensation en cours)
- Évitement de la zone Nord
- Augmentation de l'inter-rang de 4m à 6,60m



Principaux enjeux écologiques

- A Fiches colonisées par les ligneux et fourrés**
Habitat de développement de la Laineuse du Prunellier et de l'Azuré des cytilis (habitats ouverts),
Habitat de nidification de la Cisticole des joncs et du cortège semi-ouvert (notamment Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Torcol fourmilier, Tourterelle des bois)
- B Fiches sableuses**
Habitat de développement de la Decticelle côtière
Habitat de nidification de la Cisticole des joncs notamment
- C Stations d'orchis brûlée**
- D Boissements**
Habitats de repos et reproduction de chiroptères (gîtes arboricoles potentiels), de chasse et de transit

Le projet et son implantation

Surface brute	Scénario 1			Scénario 2			Scénario 3 – Implantation finale		
	Surface clôturée	Surface Panneau	Puissance	Surface clôturée	Surface Panneau	Puissance	Surface clôturée	Surface Panneau	Puissance
55 ha	50 ha	17 ha	41 MWc	42 ha	14 ha	34 MWc	42 ha	11 ha	27,5 MWc
Implantations									

Bénéfices environnementaux estimés du projet

La centrale solaire du Controis-en-Sologne et de Fresnes participera à la production d'énergie et la réduction des émissions de CO2 du territoire.

La centrale produira environ 20 GWh par an

SOIT L'EQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DE 8 000 HABITANTS

consommation moyenne annuelle, chauffage et eau chaude inclus



Modélisation pour un projet de 27,5 MWc

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessous sont données à titre informatif car elles dépendent de la puissance finale du projet.

An aerial photograph showing a large-scale agrivoltaic project. The solar panels are arranged in neat, parallel rows across a field. The surrounding landscape is a mix of green fields, brown plowed earth, and dense forests. In the distance, rolling hills and mountains are visible under a clear sky. A small building, likely a control or maintenance structure, is situated near the bottom center of the solar array.

4. Le projet agrivoltaïque du Controis-en-Sologne et de Fresnes

Le projet agrivoltaïque - *Un projet qui valorise l'exploitation des terres actuelles*

- Terrain agricole : environ **55 ha** composés de friche agricole, anciennes cultures, et prairies en pâturage ovin destinés à l'extension et la centralisation de l'élevage ovin déjà présent
- Objectif : assurer la **pérennité** de l'exploitation agricole, **dynamiser** les friches agricoles et les terrains à faible potentiel agronomique, implanter une prairie de longue durée et la **valoriser** par le pâturage tournant d'un élevage ovin.
- Note pondérée de l'ensemble des parcelles du projet : 3,8 pour 26 points et un **potentiel faible**.

Tableau 1 : Echelle des 10 classes de potentiel agronomique

Classe potentiel STUDER et al.	Note potentielle STUDER (sur 100 pts)	Appréciation générale	Potentiel
1	<30	Contraintes très fortes	Médiocre
2	30-39		Très faible
3	40-49	Sols à potentiels limités où un ou plusieurs facteurs défavorables ont une action prépondérante	Faible
4	50-59		Moyen
5	60-64	Sols à bonnes potentialités où l'éventail des cultures peut être restreint en fonction des facteurs limitants	Satisfaisant
6	65-69		Bon
7	70-74		Très bon
8	75-79	Sols à hautes potentialités (toutes cultures)	Fort
9	80-89		Très fort
10	>90		Excellent



© IGN Géoportail

Grâce au projet agrivoltaïque du Controis-en-Sologne et de Fresnes, Neoen favorise le développement et le maintien d'une exploitation agricole de moutons, en partenariat avec l'éleveur et la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher.

Présentation de Matthias Hallouin, l'éleveur du projet

Un projet agrivoltaïque co-construit avec l'éleveur et la Chambre d'Agriculture



L'exploitant :

- Matthias Hallouin
- Eleveur de brebis Solognotes

La SAU :

- 70 ha
- 8ha en propriété
- 7ha en bail rural
- 55ha en baux précaires



L'exploitation ovine :

- Cheptel de 250 moutons
- Elevage en extérieur
- Eco-pâturage
- Pâturage en bord de Loire



Neoen s'engage auprès de l'exploitant pour définir un projet qui assure une synergie entre ses volets agricole et photovoltaïque, et qui prend en compte les besoins de l'exploitant dans la conception du projet.

Services apportés à l'exploitation par le projet agriPV

Compatibilité avec l'activité agricole et améliorations apportées à l'exploitation existante

- Le projet agrivoltaïque permet le **développement de l'activité agricole de Matthias Hallouin**



- Aménagement d'une bergerie → agnelages en intérieur
- Aménagement d'un hangar → une partie pour la découpe et une partie de stockage
- Permet de regrouper en un îlot central toutes les terres → plus central et pilotable que l'éco-pâturage en bord de Loire
- Mise en place de clôtures mobiles et de points d'eau potable → Facilite un pâturage qualitatif de la prairie
- Potentielle mise en place d'une zone de vente directe → Développement de sa vente

- **Services apportés à la production :**



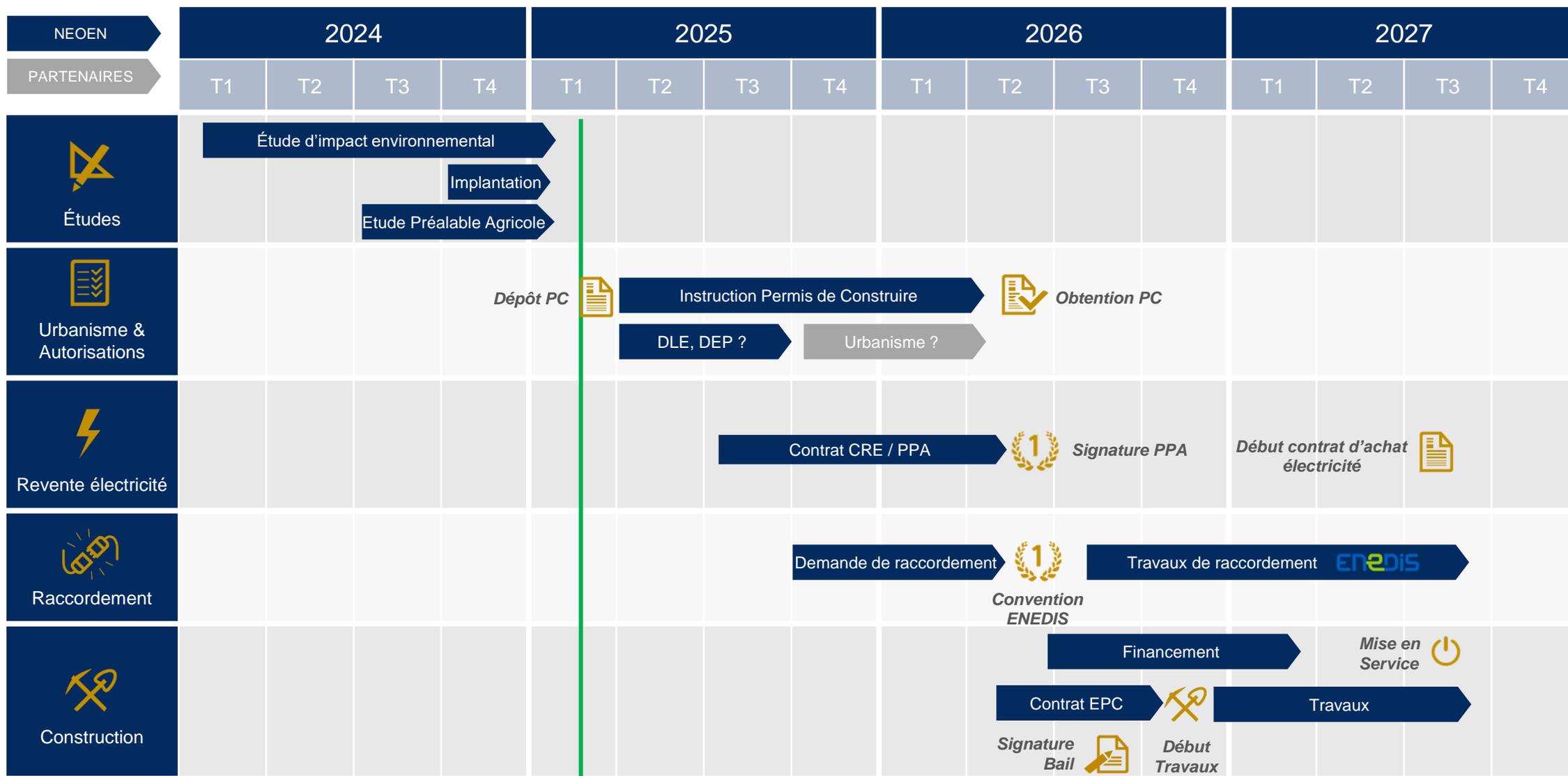
- Permet de regrouper en un îlot central toutes les terres → plus central et pilotable que l'éco-pâturage en bord de Loire
- Mise en place de clôtures mobiles et de points d'eau potable → Facilite un pâturage qualitatif de la prairie
- Potentielle mise en place
- L'Adaptation au changement climatique, la Protection contre les aléas, et l'Amélioration du bien-être animal, sont trois des quatre services du décret apportés par ce projet tout conservant le potentiel agronomique.

Neoen s'engage auprès de l'exploitant pour définir un projet qui assure une synergie entre ses volets agricole et photovoltaïque, et qui prend en compte les besoins de l'exploitant dans la conception du projet.

A photograph showing a flock of sheep grazing in a field. The sheep are positioned under a canopy of solar panels, which are supported by vertical concrete pillars. The scene is captured during the golden hour, with warm sunlight illuminating the sheep and the grass. The sky is a clear, bright blue. The text "5. Prochaines étapes" is overlaid in white on the image.

5. Prochaines étapes

Planning prévisionnel



Aujourd'hui

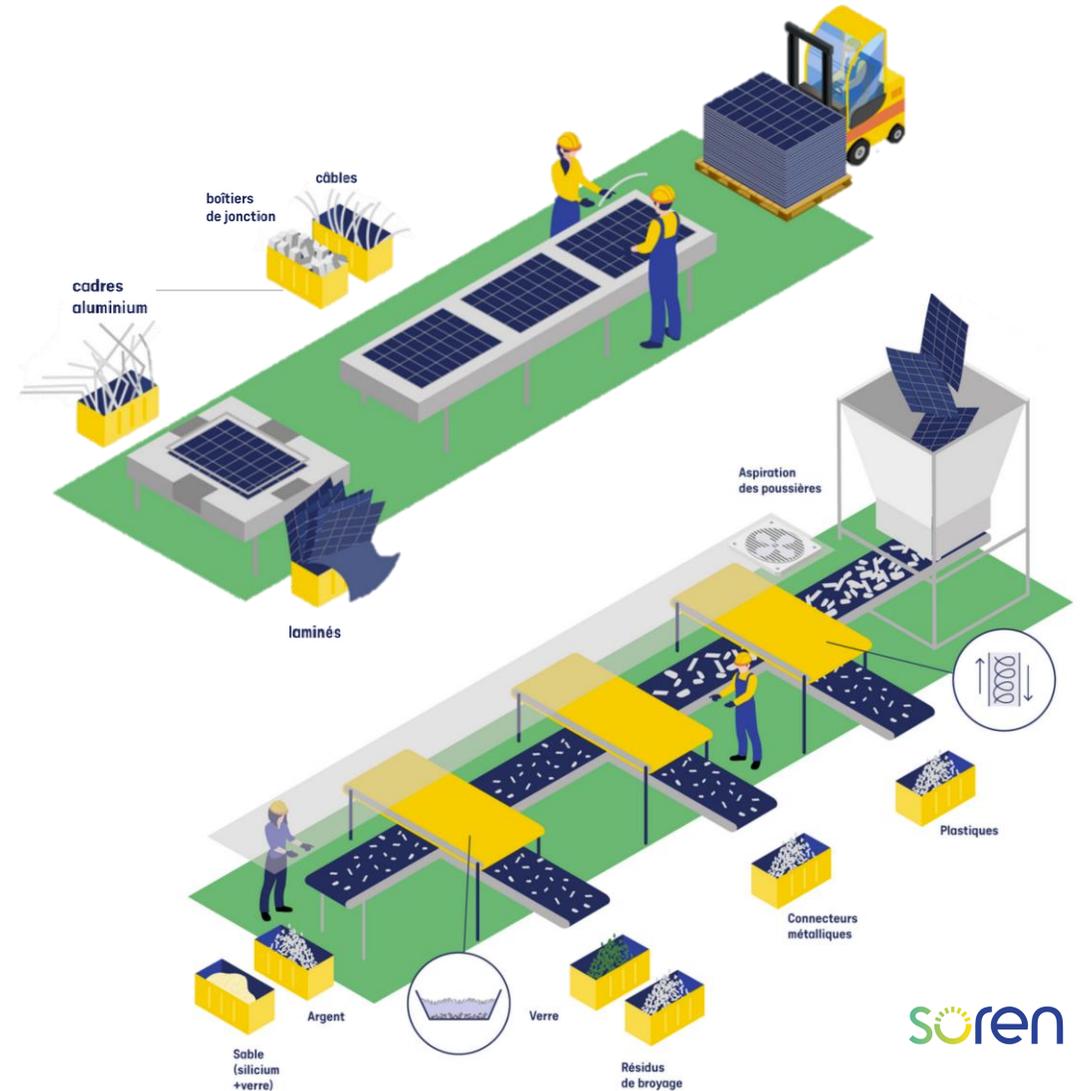
Démantèlement et recyclage

Démantèlement du parc solaire

- A l'issue du bail, l'intégralité du parc solaire sera démantelé
- Le terrain sera remis dans son état initial

Recyclage des panneaux

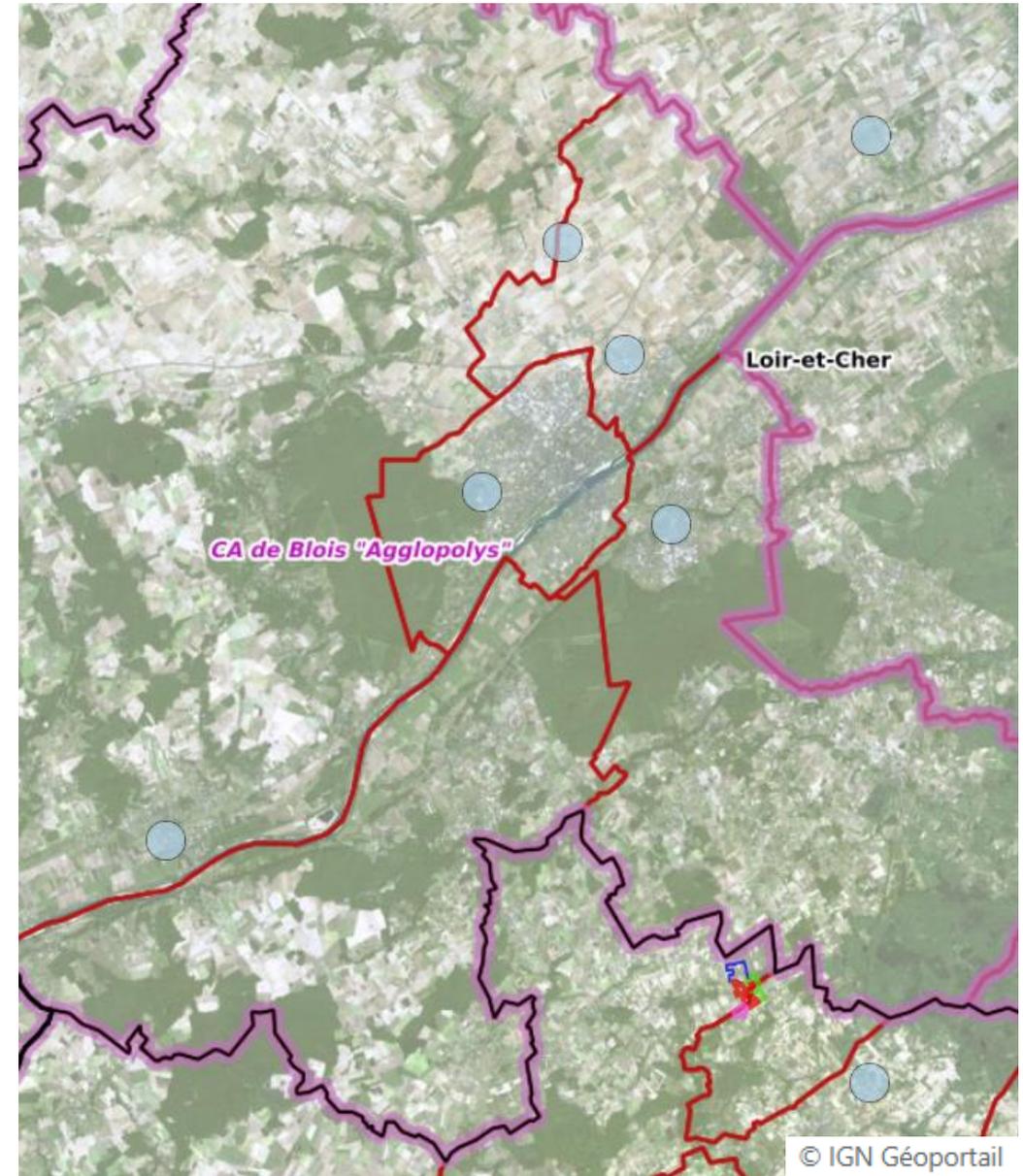
- SOREN, est un éco-organisme français agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques depuis 2014
- Recyclage des matériaux constitutifs des panneaux : revalorisation à plus de 90% de la masse volumique



Suite au démantèlement du parc solaire, le site d'implantation sera remis dans son état initial

Raccordement envisagé

- Poste Source (PS) de **CONTRES**, *Le Controis-en-Sologne*
- Distance de **5km** par la route
- Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution = **60,4 MW**
- Travaux gérés par **Enedis**
- L'opération de raccordement s'effectuera en suivant le tracé de la route.



Autres possibilités de raccordement

Contribution aux finances locales

Retombées fiscales estimées pour les collectivités

- Taxe Foncière, Contribution Economique Territoriale (CET), Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- Estimation des revenus pour un projet de 13,035 MWc, et une hypothèse de fiscalité FPU :
 - Environ **18 000 €/an** pour la Commune Le Controis-en-Sologne, soit environ **1 100 000 €** sur 60 ans
 - Environ **28 400 €/an** pour la Communauté de Commune du Val-de-Cher-Controis, soit environ **1 700 000 €** sur 60 ans
 - Environ **13 100 €/an** pour le Département Loir-et-Cher, soit environ **786 000 €** sur 60 ans
 - Environ **300 €/an** pour la Région Centre-Val-de-Loire, soit environ **18 800 €** sur 60 ans

**Estimation fournie à titre indicatif sur la base des taux applicables en 2023 et des hypothèses retenues pour le projet*

Retombée fiscale supplémentaire pour la commune à l'année de construction

- Estimation de la taxe d'aménagement versée l'année de construction :
 - Pour un taux communal de 1% : **environ 8 200 €** pour la Commune Le Controis-en-Sologne
 - Pour un taux départemental de 2,5% : **environ 20 400 €** pour le Département Loir-et-Cher

Contribution aux finances locales

Retombées fiscales estimées pour les collectivités

- Taxe Foncière, Contribution Economique Territoriale (CET), Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- Estimation des revenus pour un projet de 13,695 MWc, et une hypothèse de fiscalité FPU :
 - Environ **18 400 €/an** pour la Commune Fresnes, soit environ **1 100 000 €** sur 60 ans
 - Environ **29 900 €/an** pour la Communauté de Commune du Val-de-Cher-Controis, soit environ **1 800 000 €** sur 60 ans
 - Environ **13 800 €/an** pour le Département Loir-et-Cher, soit environ **826 000 €** sur 60 ans
 - Environ **330 €/an** pour la Région Centre-Val-de-Loire, soit environ **19 800 €** sur 60 ans

**Estimation fournie à titre indicatif sur la base des taux applicables en 2023 et des hypothèses retenues pour le projet*

Retombée fiscale supplémentaire pour la commune à l'année de construction

- Estimation de la taxe d'aménagement versée l'année de construction :
 - Pour un taux communal de 1% : **environ 8 454 €** pour la Commune Fresnes
 - Pour un taux départemental de 2,5% : **environ 21 100 €** pour le Département Loir-et-Cher



Merci pour votre temps et votre attention

NEOEN

ALLEMAGNE ARGENTINE AUSTRALIE CANADA CROATIE ÉQUATEUR FINLANDE FRANCE IRLANDE ITALIE JAMAÏQUE MEXIQUE MOZAMBIQUE PORTUGAL SALVADOR SUÈDE ZAMBIE

Contacts

Elaia MUGICA
Cheffe de projet

22 rue Bayard, 75008 Paris
M. +33 6 60 46 59 25
elaia.mugica@neoen.com

Romain FERROUILLAT
Responsable Développement

22 rue Bayard, 75008 Paris
M. +33 7 61 52 57 26
romain.ferrouilat@neoen.com



NEOEN